

COMMENT REJOINDRE UNE BOUTIQUE LOCO ?

UNE BOUTIQUE LOCO, C'EST QUOI ?

L'objectif des boutiques Loco est de permettre à des **artisans d'art et des créateurs de se faire connaître et de vendre leurs productions** dans un espace partagé situé au cœur de nos centres-villes. Cette opportunité **offerte par la CMA Centre-Val de Loire** – parfois avec le soutien des collectivités locales – s'inscrit dans une durée limitée et permet ainsi à d'autres artisans d'accéder successivement à cette offre.

Cela garantit un renouvellement régulier de l'offre et des produits en vente afin d'attirer et de faire revenir la clientèle.

La marque « **LOCO by CMA CVL** » et « **LOCO** » est déposée et appartient à la **CMA-Centre-Val de Loire**, établissement gérant les boutiques Loco en région Centre-Val de Loire.

❶ QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR DEVENIR « LOCO-TAIRE » ?

- 1- Être immatriculé(e) au Répertoire national des entreprises
- 2- Exercer une activité artisanale et/ou dépendant du secteur des Métiers d'Art

❷ JE SOUHAITE DEVENIR « LOCO'TAIRE », COMMENT FAIRE ?

- 1- Je me rends dans ma boutique LOCO de proximité pour rencontrer et échanger avec le collectif des artisans.
- 2- Je prends contact avec le référent local (voir au dos)

➡ UNE PLACE EST LIBRE DANS LA BOUTIQUE LOCO :

- 3- Je retourne la fiche de candidature **dûment complétée**,
- 4- La commission d'élus(e)s dédiée aux Boutiques LOCO se réunit afin de rendre son avis sur ma candidature.
- 5- La Présidente régionale de la CMA Centre-Val de Loire rend sa décision afin de procéder à la rédaction de la convention d'occupation (1 an, renouvelable 1 fois). Les conventions courent de fait jusqu'au 31 décembre de l'année de la signature de la convention.

➡ IL N'Y A PAS DE PLACE À CE JOUR :

- 1- Je retourne la fiche de candidature **dûment complétée**
- 2- Le référent local conserve mes coordonnées et présente mon dossier à la commission.
- 3- Lorsqu'une place se libère, si ma candidature a été retenue, je suis contacté afin d'intégrer la Boutique Loco, **dans les mêmes conditions que lors de ma demande initiale.**

③ MA CONVENTION ARRIVE À TERME. JE SOUHAITE RENOUVELER MA PRÉSENCE DANS LA BOUTIQUE. QUE FAIRE ?

- 1- Je prends contact avec le référent local (voir ci-dessous) au minimum 1 mois avant la fin de mon contrat.
- 2- Je retourne la fiche de renouvellement **dûment complétée**
- 3- La commission d'élu(e)s dédiée aux Métiers d'Art se réunit afin de rendre son avis sur ma candidature.
- 4- La Présidente régionale CMA Centre-Val de Loire rend sa décision afin de procéder à la rédaction de la convention d'occupation (1 an). Les conventions courent de fait jusqu'au 31 décembre de l'année de signature de la convention.



VOS CONTACTS RÉGIONAUX

Pour toute demande particulière, contactez votre référent local :

Coordination Régionale Métiers d'Art : Marie LEVERT – mlevert@cma-cvl.fr

Chartres et Dreux : Laurence BALOGH-DAROCZY – lbalogh-daroczy@cma-cvl.fr

Bourges : Sébastien DUCHET – sduchet@cma-cvl.fr

Châteauroux : Jean-Luc GOURIN – jl gourin@cma-cvl.fr



**BOURGES • CHARTRES
CHÂTEAUROUX • DREUX**



Boutiques Loco Fiche de candidature

- Boutique Loco de **Bourges** Boutique Loco de **Chartres**
 Boutique Loco de **Dreux** Boutique Loco de **Châteauroux**

L'ARTISAN•E (*nom de l'entreprise*)

dont le siège social est sis

Inscrit(e) au Répertoire Nationale des Entreprises ? OUI NON

N° de SIRET

N° de téléphone.....

Adresse mail.....

Page internet :.....

Facebook (nom du profil pro) :

Instagram (nom du profil pro) :

Représentée par, en qualité de chef(fe)
d'entreprise

Né(e) le.....

Métier exercé :.....

Activité principale Activité complémentaire

Diplôme des métiers d'art obtenu (le cas échéant) :.....

.....

Titre/Prix/Label obtenus :

Durée d'exercice du métier :

